



Extrait du SUD Éducation Lorraine - Académie de Nancy-Metz

<http://www.sudedulor.lautre.net/spip/spip.php?article626>

Les proviseurs de l'Académie priés de faire le ménage dans leurs bahuts

- Actualité des luttes - Second degré -



Date de mise en ligne : vendredi 4 février 2011

SUD Éducation Lorraine - Académie de Nancy-Metz

Un article à lire dans le bulletin n°6 de SUD Education Lorraine.

Le 3 décembre dernier, le Recteur de l'Académie de Nancy-Metz a adressé à tous les chefs d'établissements du second degré un courrier leur demandant de lui « **signaler directement et sans tarder (...) avec copie*** à l'inspecteur d'Académie « les comportements individuels pouvant susciter des difficultés (...) afin que puissent être mises en place d'éventuelles remédiations ou, le cas échéant, des sanctions », et ce dans les cas suivants : ponctualité, assiduité, autorité, relations avec familles, élèves et autres personnels, comportements extérieurs au service mais qui peuvent entacher l'image du service public.

Concernant ce dernier point, on est sérieusement en droit de s'inquiéter. Cela signifie-t-il qu'un enseignant ne pourra s'exprimer publiquement sur la politique en cours dans l'Éducation Nationale sans risquer de faire l'objet d'un rapport ?

Nous tenons à rappeler à Monsieur Pollet que le devoir de réserve ne s'applique pas aux enseignants et que ceux-ci bénéficient de la même liberté d'expression que tout un chacun pour peu qu'ils respectent le principe de neutralité et de laïcité au sein de leur classe (cf. article ci-contre). Par ailleurs, introduire cette demande comme faisant partie de « la mise en oeuvre du pacte de carrière pour revaloriser le métier d'enseignant » relève du cynisme le plus ahurissant qui soit.

* En gras dans le texte.